

L'essentiel du SAÉ

Fiche d'information — Rencontre de parents 2026-2027

PARTICULARITÉS DU SAÉ

Le programme Sport-Arts-Études permet aux élèves de poursuivre une formation sportive ou artistique de haut niveau tout en assurant leur réussite scolaire. L'élève doit donc concilier deux réalités exigeantes : l'école et sa discipline.

RÉUSSITE SCOLAIRE	4 ^e PÉRIODE	AUTONOMIE	ENGAGEMENT
La réussite scolaire demeure une priorité. L'élève doit obtenir la note de passage dans chacune de ses matières à la fin de l'année.	La période consacrée à la discipline correspond à la 4 ^e période de la journée. Elle agit comme une période de cours.	L'élève développe progressivement son organisation et son sens des responsabilités.	La présence et l'engagement dans la discipline et à l'école sont essentiels au parcours SAÉ.

DIFFÉRENTS SERVICES POUR L'ÉLÈVE

Les services ci-dessous sont offerts sur convocation. Lorsqu'une convocation a lieu pendant une période normalement consacrée à la discipline, le parent doit informer la discipline lorsqu'une convocation entraîne une absence à la période de discipline.

RÉCUPÉRATION	MISE À JOUR	ÉTUDE SURVEILLÉE
Sur convocation d'un enseignant	Sur convocation d'un enseignant	Sur convocation seulement
- Période de travail dirigé. - Notamment pour les élèves en difficulté, à risque d'échec ou ayant un résultat de 69 % ou moins. - Convocation transmise au moins 48 h à l'avance.	- Permet de reprendre de la matière manquée en raison d'une absence reconnue liée à la discipline. - Convocation transmise au moins 48 h à l'avance. - Ne sert pas à récupérer une absence personnelle ou un voyage familial.	Peut accueillir un élève qui doit reprendre une évaluation, qui a terminé une mise à jour ou une récupération, ou qui ne peut être accueilli par sa discipline. - AM : jusqu'à 10 h 45 - PM : jusqu'à 15 h 30.

 **IMPORTANT :** Les élèves ayant leur discipline l'après-midi peuvent quitter après une récupération ou une mise à jour, avec l'accord du parent. Le formulaire d'autorisation a été transmis en début d'année.

ABSENCES AVEC LA DISCIPLINE

Une absence liée à la discipline est une absence autorisée en raison d'une activité, d'une compétition, d'un spectacle ou d'un événement directement associé à la discipline pratiquée par l'élève dans le cadre du programme SAÉ.

ABSENCE DE MOINS DE TROIS JOURS

L'élève demeure responsable de récupérer les apprentissages et les travaux manqués.

- Consulter Google Classroom et vérifier la matière et les travaux manqués.
- Communiquer avec ses enseignants au besoin et effectuer les démarches nécessaires à son retour.
- Participer aux récupérations, mises à jour ou à l'étude surveillée lorsqu'il est convoqué.

L'essentiel du SAÉ

Fiche d'information — Rencontre de parents 2026-2027

ABSENCES PROLONGÉES — 3 JOURS ET PLUS

Une procédure particulière est mise en place pour les absences prolongées liées aux compétitions, spectacles, camps d'entraînement et autres événements reconnus du programme SAÉ.

AVANT LE DÉPART	PENDANT L'ABSENCE	AU RETOUR
• Un plan de travail est créé dans APPSP. • Les enseignants doivent le compléter au plus tard 48 h avant le départ. • Le plan précise les notions vues, les travaux, les évaluations manquées ou à reprendre et les ressources nécessaires. • Des pictogrammes indiquent notamment l'accès à Internet et la possibilité de réaliser une évaluation à distance. • La coordonnatrice pédagogique SAÉ rencontre l'élève avant le départ.	• L'élève est responsable de respecter son plan de travail. • Les documents et ressources demeurent accessibles sur les plateformes numériques, notamment Classroom. • La coordonnatrice pédagogique SAÉ assure les suivis prévus et peut ajuster le plan au besoin. • Une évaluation à distance peut être supervisée selon les modalités établies avant le départ.	• La coordonnatrice pédagogique SAÉ rencontre l'élève pour faire le suivi du plan de travail. • Un tableau de reprises et de mises à jour est préparé à partir des informations du plan initial. • L'élève est informé des mises à jour, récupérations et reprises à effectuer. • Si de nouveaux éléments s'ajoutent, l'enseignant concerné en informe l'élève ou la coordonnatrice. • Des rencontres supplémentaires peuvent être prévues au besoin.

 **IMPORTANT :** les absences personnelles ou les voyages familiaux ne donnent pas automatiquement accès aux mesures particulières prévues pour les absences reconnues liées à la discipline.

INTERVENANTS AUTOUR DES ÉLÈVES

Plusieurs personnes collaborent pour soutenir votre enfant dans son parcours scolaire, sportif ou artistique.

Direction: <i>Audrey Cook et Laurie Castonguay</i>	Direction générale : Audrey.Cook@cssc.gouv.qc.ca 1er cycle : Laurie.Castonguay@cssc.gouv.qc.ca
Coordonnateur SAÉ : <i>Francesco Pepe Esposito</i>	Francesco.PepeEsposito@cssc.gouv.qc.ca
Coordonnatrice pédagogique SAÉ : <i>Sarah Robinson-Arsenault</i>	Sarah.Robinson-Arsenault@cssc.gouv.qc.ca
Responsable des commotions cérébrales : <i>Pascal Pelletier</i>	Pascal.Pelletier2@cssc.gouv.qc.ca
Tuteur-ressource au 1er cycle : <i>Cédrick Voyer</i>	Cedrick.Voyer@cssc.gouv.qc.ca

UNE ÉQUIPE AUTOUR DE VOTRE ENFANT !